

INFO

RAPIDE



Paris, le 17 janvier 2024

Relevé de décision de la CPPNI Déménagement du mardi 16 janvier 2024 :

3 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Calendrier prévisionnel de travail du 1^{er} semestre 2024
- Questions diverses

1. NAO

La chambre syndicale du Déménagement présente son mandat :

- Une revalorisation des catégories **ouvriers et employés de 1,13%** avec application le 1^{er} jour suivant son extension et au plus tard le 1^{er} avril 2024. Cet accord est ouvert à signature jusqu'au mardi 30 janvier 2024.

Pour rappel, cette revalorisation concerne les NAO 2023. En effet, lors de la signature de l'avenant n°21 l'équipe de négociation avait exigé une clause de revoyure après l'augmentation du SMIC.

2. Calendrier prévisionnel de travail du 1^{er} semestre 2024

Mardi 27 février 2024 à 9h30 :

- Point d'avancement sur la protection sociale et la prévention de la pénibilité.
- Rappel pédagogique concernant les saisonniers et journaliers.

Mercredi 27 mars 2024 à 14h30 :

- Accord cadre (nouveau cadre légal).
- Point d'information sur l'application des classifications.
- Calendrier de travail du 2nd semestre 2024.

Mercredi 12 juin 2024 à 14h30 :

- L'ordre du jour n'est pas encore défini.

3. Questions diverses

Absence de questions diverses.

PERSONNES À CONTACTER

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Kamal **EL JAOUHARI**
07 61 61 50 05

